

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE  
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 11 mai 2017 à 9 h 30 par  
conférence téléphonique.

**Sont présents**

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;  
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de  
Longueuil ;  
M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de  
Montréal ;  
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;  
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

**N'a pu participer**

Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et la secrétaire par  
intérim de la Communauté, Me Guylaine Morissette, assistent à la  
séance.

---

CE17-115

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le sujet de  
l'autoroute 30 et celui de l'Office national de l'énergie.

---

CE17-116

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 13 AVRIL  
2017**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 13 avril  
2017.

---



CE17-117 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE ANALYSTE EN GÉOMATIQUE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Isabelle Gagnon en qualité d'analyste en géomatique et de l'affecter à la fonction de chef d'équipe de la géomatique pour une durée de cinq ans, du 29 septembre 2017 au 28 septembre 2022, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE17-118 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE SECRÉTAIRE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Hélène Laganière en qualité de secrétaire pour une durée de cinq ans, du 3 septembre 2017 au 2 septembre 2022, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE17-119 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 91-17 DE LA MRC D'ARGENTEUIL

Il est résolu d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Communauté est favorable au règlement de contrôle intérimaire 91-17 de la MRC d'Argenteuil visant les secteurs prioritaires d'activités récréotouristiques sur une partie de son territoire puisque la MRC restreint l'expansion urbaine hors des périmètres d'urbanisation favorisant ainsi une consolidation du tissu urbain compris à l'intérieur des périmètres d'urbanisation comme l'exige le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les MRC sur le territoire de la Communauté, et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et péri-métropolitaine.

---

CE17-120 RÈGLEMENT S-2164 DE LA VILLE DE MIRABEL

Il est résolu d'approuver le règlement S-2164 de la Ville de Mirabel modifiant le schéma d'aménagement révisé, visant à modifier une disposition applicable à l'épandage de déjections animales et de boues municipales, à revoir les dispositions applicables à certains types d'élevage à forte charge d'odeur en regard d'un périmètre d'urbanisation exposé aux vents dominants d'été et à corriger une incohérence entre deux articles portant sur la superficie maximale de déboisement possible en zone agricole permanente, mais à l'extérieur des bois et corridors forestiers métropolitains puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---



CE17-121

RÈGLEMENT M.R.C.L.-4.22 DE LA VILLE DE LAVAL

Il est résolu d'informer la Municipalité régionale de comté de Laval, à l'égard du règlement M.R.C.L.-4.22 modifiant son schéma d'aménagement afin d'accorder deux dérogations à l'interdiction de constructions, d'ouvrages et de travaux dans la zone de grand courant de la plaine inondable de la rivière des Mille-Îles, que :

- le critère 3.2.1 et l'annexe 3 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement n'ont pas fixé de cotes des zones à risque d'inondation de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies en raison des discussions entre la Ville de Laval et le gouvernement du Québec tenues à ce sujet ;
  - la Communauté ne peut approuver ou désapprouver ce règlement puisque le Plan métropolitain s'en remet aux discussions avec le gouvernement pour établir les cotes de crues de ces deux rivières et il appartient au gouvernement du Québec de permettre ou non l'entrée en vigueur du règlement.
- 

CE17-122

PROJET DE RÈGLEMENT 32-17-23 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Il est résolu d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Communauté est favorable au projet de règlement 32-17-23 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales en conformité à l'orientation 10 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisque la MRC encadre le développement sur son territoire afin d'assurer une consolidation de son tissu urbain compris à l'intérieur des périmètres d'urbanisation comme l'exige le Plan métropolitain pour les MRC sur le territoire de la Communauté, et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et périmétropolitaine.

---

CE17-123

AGRICULTURE DANS LES ILES-DE-BOUCHERVILLE

Il est résolu

De prendre acte du Rapport de recommandations de la Table de concertation sur l'avenir des terres utilisées à des fins agricoles au parc national des Îles-de-Boucherville de mars 2017 ;

De réitérer au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi qu'à la Société des établissements de plein air du Québec, la demande d'assurer la transférabilité des baux consentis aux producteurs agricoles sur ce territoire afin de permettre le maintien des activités agricoles.

---

CE17-124

COMPENSATION PAR HYDRO-QUÉBEC POUR LE REBOISEMENT DE LA LIGNE LE GARDEUR-SAINTE-SULPICE

Il est résolu

De prendre acte du plan de compensation d'Hydro-Québec pour les pertes de couvert forestier pour la construction de la ligne à 120 kV Pierre-Le Gardeur - Sainte-Sulpice reçu le 20 avril 2017 et du rapport d'analyse de ce plan de compensation ;

.../4



CE17-124 De signifier à Hydro-Québec que ce plan de compensation respecte les  
suite termes de l'entente intervenue avec la Communauté le 10 octobre 2014.

---

CE17-125 MANDAT À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

Il est résolu de confier à la commission de l'aménagement le mandat joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante afin de dresser un portrait des inondations printanières de 2017 sur le territoire métropolitain résultant du débit de crue historique de la rivière des Outaouais et de ses affluents puis d'émettre des recommandations en matière d'aménagement du territoire dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques.

---

CE17-126 ADDENDA À LA CONVENTION AVEC MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu d'autoriser le versement d'une contribution additionnelle de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) à Montréal International pour la réalisation de son plan d'affaires 2017 concernant l'attraction de talents stratégiques pour le Grand Montréal et afin de déployer des activités de promotion qui permettront de faire rayonner la métropole à l'échelle mondiale et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis pour modifier en conséquence la convention conclue avec cet organisme.

---

CE17-127 CONTRIBUTION POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR  
L'ASSAINISSEMENT DE L'AIR

Il est résolu d'autoriser le versement à la Ville de Montréal d'une somme de trois millions cent cinquante mille dollars (3 150 000 \$) pour l'application, durant l'année 2016, du Règlement numéro 2001-10 sur les rejets à l'atmosphère et sur la délégation de son application, à même la subvention reçue du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à cette fin.

---

CE17-128 SUIVI BUDGÉTAIRE

Il est résolu de prendre acte que les résultats financiers projetés au 31 décembre 2017, selon leurs estimations au 25 avril 2016, respectent les prévisions budgétaires de la Communauté.

---

CE17-129 ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA  
PÉRIODE DU 25 MARS AU 24 AVRIL 2017

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 25 mars au 24 avril 2017.

---



CE17-130

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PLAGE ÉCOLOGIQUE ET URBAINE À  
VERDUN

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet de plage écologique et urbaine présenté par la Ville de Montréal conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de deux millions sept cent trente-trois mille soixante dollars (2 733 060 \$) incluant les taxes nettes, réparti à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---

CE17-131

APPROBATION DE PROJETS DANS LE CADRE DU TROISIÈME PLAN  
D'ACTION POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX RIVES ET AUX PLANS D'EAU DU  
GRAND MONTRÉAL BLEU

Il est résolu

D'approuver les projets identifiés au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante pour l'attribution du montant résiduel de deux cent quatre-vingt-six mille dollars (286 000 \$) de l'enveloppe de financement du Troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu et d'en autoriser le financement conjointement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément au programme autorisé par le Conseil par les résolutions numéros CC07-017 et CC17-007 ;

D'autoriser le directeur général à signer les conventions requises pour chacun des projets acceptés.

---

CE17-132

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION D'UNE  
STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE D'INTERVENTION POUR LE PÔLE  
AÉRONAUTIQUE DE MIRABEL

Il est résolu

De prendre acte de la lettre du 18 avril 2017 du président du groupe de travail sur l'élaboration d'une stratégie métropolitaine d'intervention pour le pôle aéronautique de Mirabel et maire de la Ville de Mirabel, M. Jean Bouchard, énonçant les recommandations du groupe de travail ;

De demander à l'Autorité régionale de transport métropolitain, en collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'implanter des mesures préférentielles pour autobus, de type SRB ou voies réservées, dans le corridor de l'autoroute 15 et que ces mesures constituent une priorité métropolitaine ;

.../6



CE17-132  
suite

De demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'inclure un élargissement du tablier du pont Gédéon-Ouimet pour permettre l'implantation d'une voie réservée au transport collectif dans le cadre des travaux de réfection du pont présentement à l'étude ;

De réitérer au Ministre que le prolongement de l'autoroute 13 entre l'autoroute 640 et l'autoroute 50 demeure une priorité d'intervention à moyen et long terme pour la Communauté ;

De recommander à la Ville de Mirabel de développer un plan de mise en valeur de ses espaces industriels et du pôle aéronautique de Mirabel afin d'activer les outils métropolitains de développement, notamment Montréal International, CargoM, Aéro Montréal et ZOOM Grand Montréal.

---

CE17-133

#### MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Il est résolu de déplacer au 30 mai 2017 à 14 h 30 la séance ordinaire du comité exécutif qui est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2017.

---

CE17-134

#### ÉLARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE 30

Il est résolu de donner mandat au directeur général de constituer un groupe de travail concernant l'élargissement de l'autoroute 30 pour tenir compte des besoins du transport de biens et de personnes.

---

CE17-135

#### OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à présenter à l'Office national de l'énergie, dans le cadre de la reprise de ses travaux concernant le projet Énergie Est, les propositions déjà exprimées par la Communauté au sujet de ce projet.

---

#### DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Lettre du 12 avril 2017 du vice-président Affaires juridiques et secrétaire de la Corporation Aéroports de Montréal, Me Pierre Gagnon, concernant le rapport général aux organismes de mise en candidatures.
- Copie d'une lettre du 19 avril 2017 adressée au ministre des Transports, M. Laurent Lessard, par la mairesse de Rosemère, Mme Madeleine Leduc, concernant le projet de Réseau électrique métropolitain.
- Résolution 2017-04-96 de la MRC de Thérèse-De Blainville concernant la protection des sources d'eau potable face aux projets d'hydrocarbures.
- Lettre du 6 avril 2017 du directeur de Mirabel économique, M. Gilbert LeBlanc, concernant la présentation de l'Observatoire du Grand Montréal par Philippe Rivet à un déjeuner-causerie le 29 mars 2017.



Politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain

- Résolution 258-03-2017 de la Ville de Mirabel.
- Résolution 2017-03-09.034 de la Ville de Deux-Montagnes.
- Résolution 2017-04-101 de la Ville de Pincourt.

Transfert des opérations des CIT vers l'ARTM et le RTM

- Résolution 351-04-2017 de la Ville de Mirabel.
- Résolution 17-04-090 de la Municipalité de Pointe-Calumet.
- Résolution 2017-04-196 de la Ville de Saint-Eustache.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 50.

Les résolutions numéros CE17-115 à CE17-135 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Guylaine Morissette  
Secrétaire par intérim